

Appel à candidature  
**Capc**  
**Musée d'art contemporain**  
**de Bordeaux**

Appel à candida  
**Capc**  
**Musée d'a**  
**de Bordea**

Compagnonnage  
**Capc**  
**Musée d'art contemporain**  
**de Bordeaux**

Compagnonnag  
**Capc**  
**Musée d'a**  
**de Bordea**



**Compagnonnage pour une ou un artiste bordelais.**

**Le Capc Musée d'art contemporain propose à une ou un artiste de bénéficier d'un compagnonnage au sein de l'institution, pendant une période de six mois, de mai à décembre 2024.**

**Candidature jusqu'au : dimanche 7 avril 2024, à minuit.**

## **Le Capc**

**Depuis sa fondation en 1973, le Capc – Centre d'arts plastiques contemporains – a toujours été un espace exceptionnel pour la création. Au cours de ses cinquante années d'activité, ce lieu de recherche et d'expérimentation a su rapprocher artistes et publics, curieux de découvrir de nouvelles formes d'art, d'exposition et de médiation, dans des formats toujours renouvelés. Musée de France depuis 2004, le Capc a également obtenu le label Centre d'art contemporain d'intérêt national en 2021.**

**Les mutations sans précédent auxquelles nous sommes confrontés (climatique, sociale, sanitaire, identitaire et politique), imposent de modifier en profondeur les manières d'entrer en dialogue avec les publics, de produire avec les artistes, d'imaginer la programmation. Le projet impulsé par Sandra Patron, à la direction du musée depuis 2019, et Cédric Fauq, son commissaire en chef arrivée en 2021, convoque l'histoire du Capc de manière vivante pour déployer une programmation en phase avec son époque.**

**Dans le prolongement de ce travail, le Capc Musée d'art contemporain souhaite imaginer de nouvelles formes d'accompagnement pour les artistes qui vivent à Bordeaux. Dans cet objectif, le Capc propose un format de compagnonnage et pour cette première édition lance un appel ouvert à tous les artistes résidant à Bordeaux.**

**Ce compagnonnage s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de politique culturelle de la Ville de Bordeaux. Il est réalisé en étroite collaboration avec la Direction générale des Affaires Culturelles de la Ville de Bordeaux.**

## Présentation du compagnonnage

### Durée du compagnonnage

L'artiste sera accueilli au Capc sur une période de six mois s'étalant de mai à décembre 2024 avec une coupure estivale entre juillet et août.

### Rémunération et conditions d'accueil

Avec l'aide et le soutien de Marion Vasseur Raluy, commissaire associée au programme de résidence, et d'Alice Cavender, responsable du centre exposition, l'artiste bénéficiera d'un accompagnement sur mesure en fonction de ses besoins comprenant notamment :

- Des honoraires d'un montant de 6000 euros TTC
- Une enveloppe de production valorisée à hauteur de 2500 euros
- Un bureau dédié dans l'enceinte du musée
- Accès aux différents espaces du musée et leur équipement associé sur demande et selon disponibilité (auditorium, salle de communication, atrium, bibliothèque, atelier technique)
- Une restitution dont la forme reste à définir avec l'artiste

Le Capc accompagnera l'artiste à travers une série de rencontres et visites :

- Rencontres de commissaires indépendants et autres structures du territoire bordelais
- Voyage de rencontres professionnelles dans une autre ville de France (à déterminer en fonction de l'artiste) pour développer son réseau de professionnels nationaux et/ou internationaux
- Rédaction d'un texte par un critique d'art sur le travail de l'artiste
- Rencontre lors d'un format « session de travail » avec la directrice du Capc Sandra Patron et le commissaire en chef Cédric Fauq

**L'artiste est invité à découvrir une structure muséale et ses métiers :**

- **Découverte des métiers de la médiation et éventuel workshop à imaginer avec le service des publics**
- **Rencontre et conseils auprès de l'équipe technique notamment sur les compétences en scénographie et la production d'œuvres**
- **Accompagnement administratif global, notamment sur la rédaction et la gestion des contrats, familiarisation avec le statut d'artiste affilié à la maison des artistes et à l'URSSAF.**

**L'artiste est accompagné dans son apprentissage du fonctionnement du milieu de l'art et des institutions :**

- **Rencontre et visite avec les Amis du Capc et des collectionneurs locaux**
- **Accompagnement à la candidature pour des résidences, bourses de production, commandes publiques**
- **Commande d'un portrait de l'artiste et de photographies d'une série d'œuvres avec la Ville de Bordeaux**
- **Accompagnement à la réalisation d'un portfolio (mise en page, conseil sur la sélection des images, rédaction des textes)**

**Modalités de candidature**

Pour candidater, les artistes présenteront un dossier constitué des pièces suivantes :

- Un CV attestant de son parcours professionnel
- Une lettre de motivation expliquant son souhait de réaliser le compagnonnage (longueur maximum deux pages)
- Un portfolio
- Un document attestant de la domiciliation à Bordeaux (justificatif de domicile de moins de 3 mois)

La candidature sera à envoyer à :

- [capc-com@mairie-bordeaux.fr](mailto:capc-com@mairie-bordeaux.fr)

En un PDF unique nommé selon le format suivant :  
"Compagnonnage\_2024\_NOM\_Prenom"

**Calendrier 2024**

Début des candidatures :

- lundi 18 mars 2024

Date limite de remise des dossiers de candidature :

- dimanche 7 avril 2024 à minuit

Jury des candidates et candidats shortlistés :

- lundi 6 mai 2024 (fin de matinée)

Vous serez prévenus le 15 avril au plus tard si votre candidature est retenue.

Début du compagnonnage :

- lundi 19 mai 2024

**Contacts**

Pour toute question complémentaire sur la candidature, vous pouvez joindre :

- Alice Cavender : 05 56 00 64 25
- Marion Vasseur Raluy : 05 24 57 20 70



Appel à candidature

**Capc**

**Musée d'art contemporain  
de Bordeaux**

Appel à candido

**Capc**

**Musée d'  
de Borde**

Compagnonnage

**Capc**

**Musée d'art contemporain  
de Bordeaux**

Compagnonna

**Capc**

**Musée d'  
de Borde**

